

Madame la Députée,  
Monsieur le Député,

Le 18 juillet, vous allez étudier et voter la Loi "Pouvoir d'Achat juillet 2022".

Je fais suite au mail que l'intersyndicale des CCI vous a adressé le 04 juillet dernier.  
Comme nous vous l'indiquions, les salariés des CCI ne pourront bénéficier de la hausse de la valeur d'indice des fonctionnaires que dans la mesure où ils seront expressément mentionnés dans la loi.

Cela fait 12 ans que la valeur du point d'indice dans les CCI n'a pas évolué. Vous comprendrez que l'inflation importante que nous connaissons depuis le début de l'année 2022 rend aujourd'hui l'augmentation du point d'indice des CCI urgent et indispensable.

Aussi, je vous remercie vivement de faire en sorte que les CCI ne soient pas oubliées dans cette loi.

Je compte vivement sur votre soutien et vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Maumont  
Président de l'UNSA-CCI  
Tél. : 06.88.23.61.11.